#### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom
Prénom
Fonction
Cabinet/ Organisme
Barreau
Adresse
Téléphone
Télécopie
E-mail
Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (impératif)
Assujetti à la TVA en tant que personne physique : Numéro de TVA en cette qualité
BE (10 chiffres)
FR (11 chiffres)
LU (8 chiffres)  Assujetti à la TVA en tant que personne morale :
Numéro de TVA en cette qualité
FR (11 chiffres)
Non Assujetti à la TVA

## Entretiens européens Droit bancaire et financier européen

Participation aux frais par personne : 250 € TTC\*\*

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2019 des avocats libéraux

Avocat-stagiaire : 155  $\in$  TTC\*\*

Elève-avocat : 120 € TTC\*\*

Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL (pour de plus amples informations nous contacter)

Inscription sur notre site www.dbfbruxelles.eu ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site www.dbfbruxelles.eu

#### Manifestations à venir

- •Vendredi 18 octobre : Entretiens européens (Bruxelles)
- Droit européen et réglementation des activités numériques
- •Vendredi 8 novembre : Entretiens européens (Bruxelles)
- **Droit européen des consommateurs**
- •Vendredi 6 décembre : Entretiens européens (Bruxelles)
- Les derniers développements du droit européen de la concurrence



#### **LIEU DE LA CONFERENCE**

#### Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles Tél: +32 (0)2 230 83 31 - Fax: +32 (0)2 230 62 77 valerie.haupert@dbfbruxelles.eu - www.dbfbruxelles.eu







# ENTRETIENS EUROPEENS A LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE BRUXELLES

DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

EUROPEEN

Vendredi 21 juin 2019







<sup>\*</sup>Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

<sup>\*\*30%</sup> de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

### Vendredi 21 juin 2019

Durant les 10 années qui ont suivi la crise finan-

cière de 2007, le droit bancaire et financier européen a considérablement été réformé avec la

mise en place de l'Union bancaire et de l'Union

des marchés de capitaux. En 2019, des dossiers

législatifs importants présentés dans ce cadre

sont en passe d'aboutir, tels que la réforme de

la surveillance financière ou encore la réduction

des risques bancaires. Le corpus législatif et

réglementaire déjà mis en place est désormais

soumis à l'interprétation de la Cour de justice de

l'Union européenne. En outre, l'Union examine

actuellement comment faire face aux nouveaux

défis que sont le développement des technolo-

gies financières, les « Fintech », et l'intégration

des considérations de durabilité dans le cadre de

Afin de dresser un panorama de ces derniers

développements, la Délégation des Barreaux de

France vous convie à participer à ses Entretiens

européens sur le droit bancaire et financier euro-

péen qui se tiendront le 21 juin 2019, en présence

de plusieurs intervenants spécialistes de la ma-

sa politique financière.

tière.

## DROIT BANCAIRE ET FINANCIER EUROPEEN



8h45-9h10 : Accueil des participants 9h10-9h20 : Propos introductifs

Jean Jacques FORRER, Président de la DBF

9h20-9h50: Introduction à l'Union bancaire et à l'Union des marchés de capitaux Jean-François PONS, Associé, Responsable du secteur de la régulation bancaire, ancien Directeur général adjoint à la Commission européenne

Questions: 9h50-10h00

ATELIER N°1
LA SURVEILLANCE FINANCIÈRE
DANS L'UNION EUROPÉENNE

10h00-10h30 : Le cadre réformé de la surveillance financière dans l'Union européenne Pieter Van CLEYNENBREUGEL, Professeur de droit européen à l'Université de Liège

Questions: 10h30-10h40

10h40-11h10 : Le contentieux relatif à la supervision financière

Silvère LEFÈVRE, Référendaire au Tribunal de l'Union européenne

Questions: 11h10-11h30

11h30-11h40 : Pause

#### ATELIER N°2 UNION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

11h40-12h10: Les nouvelles réglementations: titrisation, prospectus et fonds monétaires
Philippe-Emmanuel PARTSCH, Avocat au Barreau du Luxembourg, EU & Competition Law
Questions: 12h10-12h20

12h20-12h50 : La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

Andrei STEFANUC, Policy Officer, Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux, DG Justice, Unité Criminalité financière, Commission européenne

Questions: 12h50-13h00

ATELIER N°3
APPROFONDISSEMENT

**DE L'UNION BANCAIRE** 

13h00 - 14h30 : Déjeuner sur place

14h30-15h La réduction des risques bancaires Romain RARD, Avocat au Barreau de Paris (établi à

Bruxelles), Counsel Questions: 15h-15h10

> ATELIER N°4 LES NOUVEAUX DÉFIS : TECHNOLOGIE FINANCIÈRE ET FINANCE DURABLE

15h10-15h40 : Quelle réglementation pour la technologie blockchain ?

**Jérôme DEROULEZ**, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles (liste E)

William O'RORKE, Avocat au Barreau de Paris

Questions: 15h40-15h50

15h50-16h20 : Vers une finance durable en Europe ? Jean-Marc GOLLIER. Avocat au Barreau de Bruxelles

Questions: 16h20-16h30

16h30 : Clôture

Jean Jacques FORRER, Président de la DBF

